

Intervention liminaire effectuée par le syndicat CGT à l'ouverture du Comité technique du 3 octobre 2017.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Le 17 juillet dernier, le Président de la république a réuni pour la première fois de son mandat les représentants des élus locaux autour de la conférence des territoires.

Ce premier rendez-vous avait pour objectifs de tracer les perspectives pour les 5 ans à venir dans les collectivités territoriales.

Sans grande surprise, Macron, s'apprête à sacrifier les services publics de proximité sur l'autel du Pacte de responsabilité.

Il confirme et accentue ainsi les points contenus dans son programme pour lesquels nous allons être impacté.

Nous souhaitons connaître votre position et que vous nous fassiez part des moyens que vous allez consacrer pour limiter les impacts pour les agents du Conseil Départemental sur les 3 points suivants:

Nous serons tout particulièrement attentif au traitement du 3ème point.

1er point : La baisse de la dotation globale de fonctionnement prévue initialement à 10 milliards d'euros passe désormais à 13 milliards d'euros sur 5 ans.

Par cette nouvelle baisse, le gouvernement entend forcer les collectivités à s'attaquer à la masse salariale.

Cela passe par la suppression de 70 000 postes dans les collectivités territoriales sur 5 ans.

2ème point : Le rétablissement de la journée de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par les employeurs. L'égalité dans ce domaine serait de créer un dispositif de couverture pour la minorité des salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficie pas.

Le gel du point d'indice vient encore renforcer d'avantage l'impact négatif sur notre pouvoir d'achat.

Nous pouvons vous proposer des pistes :

Examiner l'intégration dans un contrat de groupe de la garantie prise en charge de la journée de carence avec une participation financière de la collectivité.

La revalorisation du régime indemnitaire pour atténuer le gel du point d'indice.

3ème point : Considérant que le dispositif des Emplois aidés n'était pas efficace pour un retour à l'emploi de milliers de personnes, le gouvernement Macron-Philippe a profité de la période estivale pour annoncer sa réduction massive dès septembre 2017 (environ 150 000 par rapport à 2016).

Depuis de très nombreuses années, l'état et les collectivités territoriales s'appuient sur ces emplois précaires pour tenter de faire baisser les chiffres du chômage, mais surtout pour assurer le bon fonctionnement du service public tout en réduisant les dépenses face à la baisse des ressources.

Cette décision unilatérale a surpris tout le monde. Elle met à mal le bon fonctionnement de nombreux services et de fait, le service public.

La CGT dénonce la méthode violente de l'état à l'égard de personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi.

La CGT rappelle que ces contrats aidés dans notre collectivité remplissent des missions de service public et qu'ils ont, à ce titre, toute leur importance et leur place dans notre société.

Pour ces raisons, la CGT revendique le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées dans la collectivité et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.